10 NOVEMBRE 2022 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N°21091 - 78EME ANNÉE

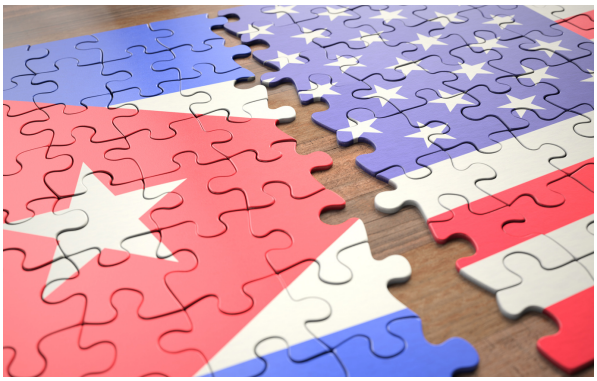

Condamnation mondiale des sanctions économiques contre Cuba pour la 30ème année consécutive

La communauté internationale a exigé une nouvelle fois la fin de la guerre économique que mènent les États-Unis contre l'île.

Le 3 novembre 2022, l'Assemblée générale de l'ONU a une nouvelle fois condamné à une écrasante majorité de 185 voix l'état de siège économique que Washington impose à la population cubaine depuis 1960. Seuls les États-Unis et Israël ont voté contre la résolution annuelle, alors que le Brésil et l'Ukraine ont choisi l'abstention. Depuis trois décennies – la première résolution ayant été présentée en 1992 – la communauté internationale exige la levée des sanctions qui affectent toutes les catégories de la société cubaine, en particulier les plus vulnérables, et constituent le principal obstacle au développement du pays (1).

Imposées en 1960 par le président Eisenhower dans le but de renverser le gouvernement révolutionnaire de Fidel Castro, les sanctions ont été maintenues, voire renforcées par les différents gouvernements. Elles sont condamnées par le monde entier en raison de leur caractère illégal aux yeux du droit international public. En effet, les sanctions contiennent des caractéristiques extraterritoriales, notamment la loi Torricelli de 1992, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent au-delà des frontières nationales, à tous les pays. Ainsi, tout bateau, quelle que soit l'origine de son pavillon, qui accoste dans un port cubain se voit interdire l'entrée aux États-Unis durant six mois. Les sanctions sont également rétroactives avec la loi Helms-Burton de 1996 qui sanctionne les entreprises étrangères investissant dans des propriétés à Cuba ayant appartenu à des citoyens étasuniens dans les années 1960, ce qui est illégal, car une loi ne peut s'appliquer pour des faits survenus avant son adoption. L'objectif de ces sanctions – qui portent atteinte à la souveraineté de Cuba et des pays souhaitant entretenir des relations normales avec l'île – est d'empêcher le développement du commerce international de Cuba et de priver l'île d'investissements étrangers (2).

La rhétorique diplomatique étasunienne pour justifier le maintien d'une politique hostile à l'égard de l'île n'a cessé d'évoluer au fil du temps : nationalisations de propriétés, alliance avec l'Union soviétique, soutien aux mouvements révolutionnaires et indépendantistes à travers le monde et, désormais, la question de la démocratie et des droits de l'homme (3). Les États-Unis justifient aujourd'hui leur politique par leur

volonté «*de se tenir aux côtés du peuple cubain dans leur quête de liberté, de prospérité et d'un futur plus digne*», insistant sur l'intérêt porté à leur «*bien-être politique et économique* (4)».

Mais la communauté internationale, y compris les alliés de Washington, n'a guère été convaincue par ces arguments jugés peu crédibles. «*L'Assemblée générale exige de nouveau la levée du blocus de Cuba*», ont annoncé les Nations unies, qui demandent l'abrogation des différents textes de loi contraires à leur Charte. En effet, 80% de la population cubaine est née sous le régime de sanctions, qui ont coûté au pays la somme astronomique de 1 391 milliards de dollars depuis leur imposition. Rien que sur les 14 premiers mois de l'administration Biden, les sanctions ont privé l'île de près de 7 milliards de dollars, soit 15 millions de dollars par jour. «*A quoi ressemblerait Cuba si elle avait pu bénéficier de ces ressources*», s'est interrogé Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des Affaires étrangères (5).

L'Union européenne, par la voix de la République tchèque, a condamné la politique étasunienne, votant à l'unanimité pour «*la levée du blocus*» : «*Les sanctions imposées par Washington impactent non seulement Cuba mais aussi l'UE*» car «*elles violaient en outre les accords signés entre l'UE et les États-Unis en 1998*». La Communauté des États d'Amérique latine et de la Caraïbe (CELAC) a souligné pour sa part que «*le blocus cause toujours des dommages substantiels et injustifiables au bien-être du peuple cubain et constitue un obstacle majeur au développement de Cuba*». Le Groupe des 77 s'est inquiété «*d'un risque d'étouffement [du] potentiel économique et humain*» de l'île. Le Groupe des États d'Afrique a exprimé «*sa condamnation du blocus imposé à Cuba*». Le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations unies a dénoncé «*une des violations les plus prolongées de la Charte des Nations unies* (6)».

De son côté, la Chine a souligné que «*les mesures coercitives unilatérales américaines de longue date contre Cuba [...] portent atteinte au droit à la survie et au développement [...] et violent les objectifs et les principes de la Charte des Nations unies* (7)». L'Afrique du Sud a dénoncé «*les dommages incommensurables qui ont été causés à Cuba et à son peuple par des mesures coercitives unilatérales injustifiées*». L'Inde a souligné que l'état de siège «*min[ait] le multilatéralisme et sap[ait] la réputation de l'ONU* (8)». Le Mexique a également fustigé la politique des États-Unis :

Toute mesure unilatérale conçue comme un moyen de pression politique pour promouvoir depuis l'extérieur des changements dans les décisions internes d'un autre État contrevient à la Charte de l'ONU. [...] Le Mexique condamne dans les termes les plus énergiques le blocus commercial et financier imposé depuis presque six décennies contre Cuba (9).

Durant son mandat de 2017 à 2021, Donald Trump a imposé pas moins de 240 nouvelles sanctions contre Cuba, dont près de 50 en pleine pandémie de Covid-19 qui ont notamment privé l'île de matériel médical vital tels que les respirateurs. Contrairement à ses engagements de campagne, le président Joe Biden n'est pas revenu sur ces mesures coercitives qui sont toujours en vigueur. Durant les six premiers mois de son mandat, les sanctions, qui s'appliquent également dans le domaine de la santé, ont affecté près de 160 000 patients. En effet, Cuba se voit interdire l'acquisition de technologie médicale ou de médicaments produits aux États-Unis. De la même manière, Cuba ne peut pas avoir accès à la technologie médicale et aux médicaments produits dans d'autres pays si ces derniers contiennent plus de 10% de composants étasuniens (10).

Unanimement condamnées depuis trois décennies par la communauté

internationale, les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba sont anachroniques, cruelles et illégales. Principal obstacle au développement du pays, ces mesures coercitives unilatérales violent les droits fondamentaux des Cubains et ont un grave impact sur leur bien-être physique et moral. Elles sont l'illustration de l'incapacité de Washington à reconnaître l'indépendance de Cuba et à accepter le fait que l'île ait choisi un système politique et un modèle socio-économique différents. Seul le dialogue respectueux basé sur l'égalité souveraine, la réciprocité et la non-ingérence dans les affaires internes permettra de régler le conflit asymétrique qui oppose Washington à La Havane.

Salim Lamrani

Université de La Réunion

Docteur ès Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université, Salim Lamrani est Maître de conférences HDR à l'Université de La Réunion et spécialiste des relations entre Cuba et les États-Unis.

Notes

1. Nations unies, « L'Assemblée générale exige de nouveau la levée du blocus de Cuba, 'une politique condamnée de façon universelle depuis trois décennies », 3 novembre 2022. https://press.un.org/fr/2022/ag12465.doc.htm (site consulté le 5 novembre 2022).
2. Salim Lamrani, The Economic War againt Cuba. A Historical and Legal Perspective of the U.S. Blockade, New York, Monthly Review Press, 2013.
3. Salim Lamrani, The Economic War againt Cuba. A Historical and Legal Perspective of the U.S. Blockade, op. cit.
4. United States Mission to the United Nations, « Explanation of Vote After the Vote on a UN General Assembly Resolution on the Cuba Embargo », 3 novembre 2022. https://usun.usmission.gov/explanation-of-vote-after-the-vote-on-a-un-general-assembly-resolution-on-the-cuba-embargo/ (site consulté le 5 novembre 2022).
5. Nations unies, « L'Assemblée générale exige de nouveau la levée du blocus de Cuba, 'une politique condamnée de façon universelle depuis trois décennies », op. cit.

6. Nations unies, « L'Assemblée générale entame son débat sur le blocus contre Cuba et vote la résolution sur la CPI », 2 novembre 2022. https://press.un.org/fr/2022/ag12464.doc.htm (site consulté le 5 novembre 2022).
7. Ministry of Foreign Affaires of the People's Republic of China, « Conférence de presse du 3 novembre 2022 tenue par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Zhao Lijian », 3 novembre 2022. https://www.fmprc.gov.cn/fra/xwfw/fyrth/lxjzzdh/202211/t20221105_10800990.html (site consulté le 5 novembre 2022).
8. Nations unies, « L'Assemblée générale exige de nouveau la levée du blocus de Cuba, 'une politique condamnée de façon universelle depuis trois décennies », 3 novembre 2022, op. cit.
9. Arturo Sanchez Jiménez, « Condena México ante ONU bloqueo contra Cuba : viola el derecho internacional », 2 novembre 2022. https://www.jornada.com.mx/notas/2022/11/02/politica/condena-mexico-ante-onu-bloqueo-contra-cuba-viola-el-derecho-internacional/ (site consulté le 5 novembre 2022).
1. Ministerio de Relaciones Exteriores de la República de Cuba, « Informe de Cuba en virtud de la resolución 75/289 de la Asamblea General de las Naciones Unidas, titulada 'Necesidad de poner fin al bloqueo económico », 19 octobre 2022. https://cubaminrex.cu/es/informe-de-cuba-en-virtud-de-la-resolucion-75289-de-la-asamblea-general-de-las-naciones-unidas (site consulté le 5 novembre 2022).

2023, UNE ANNÉE DE PROFONDES INCERTITUDES

Dans son discours d'introduction, le président Cyrille Melchior a affirmé que l'année "2023 s'annonce comme une année de profondes incertitudes compte tenu de la poursuite de la guerre en Ukraine et de la dynamique globale de renchérissement du coût de la vie. Ces phénomènes mondiaux impactent fortement La Réunion, compte tenu de sa situation socio-économique hors norme qui en fait un territoire de grands défis".

Des problématiques qui devraient peser sur les finances de l'institution, selon Jeannick Atchapa, Vice-Président chargé des affaires générales, finances et de l'abitat. Dans ce contexte, le Département compte renforcer son accompagnement en poursuivant sa politique d'aménagement et de développement du territoire, dans la suite du plan de mandature 2021 – 2028.

Plusieurs domaines ont été évoqué parmi lesquels :

- une proximité renforcée afin de répondre aux attentes des Réunionnais : via la modernisation des Maisons départementales, le lancement de la caravane d'accès aux droits et à l'information,
- la mise en place d'un axe d'intervention « *Aller vers* » à destination des ménages les plus vulnérables, notamment les foyers touchés par des problèmes d'impayés de loyer
- l'habitat sera une priorité de 2023 : construire un parcours adapté à chaque réunionnais(e)s, amélioration de l'habitat, le parcours résidentiel
- le champ de l'emploi avec l'organisation de forums territorialisés réunissant l'ensemble des acteurs concernant la formation, le salariat, l'entreprenariat, ou encore la mobilité.
- la suite de l'expérimentation du dispositif R+ qui se couplé au « *Contrat Initiative Emploi* », nous souhaitons mieux accompagner les entreprises
- le domaine de l'agriculture et de l'alimentaire avec la continuité du programme AgriPéi 2030
- le développement de la filière Bio sur le territoire
- la création de la marque « *100% RÉUNION* » destinée à "mettre en lumière nos produits agricoles".

Se considérant comme "*un bâtisseur de La Réunion d'aujourd'hui et de demain*", le Département va mettre en place "*le pacte de solidarité territoriale de 2e génération, des équipements touristiques de haut niveau, l'aménagement de nos routes et la suppression de radiers supplémentaires et des projets hydrauliques visant à sécuriser l'irrigation et l'alimentation en eau potable des Réunionnais*".

Dans le domaine de la culture, le Département va amener la culture dans les quartiers, et assurer le rayonnement du sport avec notamment les Jeux des Îles de l'Océan Indien, en 2023, et les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de la coopération régionale, la collectivité va *"redéployer les ailes de la coopération régionale en 2023 en affermissant ses partenariats avec les pays de la zone : Maurice, Madagascar, les Comores ou encore les Seychelles"*. *

Selon Cyrille Melchior, "les projets en cours et

à venir sont prometteurs et nous permettront de retrouver l'espérance d'une communauté de destin indianocéanique".

Le Département souhaite également *"poursuivre la modernisation de son action publique à travers l'élaboration d'un plan de transformation numérique"*, destiné à simplifier les démarches des réunionnais, et leur permettre de mieux suivre le traitement de leur dossier.

"Enfin, alors que l'État travaille sur le vaste chantier de la sobriété énergétique, le Département continuera à montrer l'exemple en poursuivant la mise en oeuvre du plan de transition écologique et solidaire, couplé au plan départemental 1 million d'arbres", a assuré le président du Département.

Monique Orphé déplore le manque d'ambition du Département

Souhaitant préserver la co-construction mise en place par la nouvelle mandature de Cyrille, Melchior, la conseillère départementale, Monique Orphé a tout de même critiqué les orientations budgétaires présentées lors de l'Assemblée plénière du 9 novembre 2022.

Pour l'élue de Saint-Denis, il est possible de *"continuer de construire et d'apporter notre pierre à l'édifice"* pour développer des politiques destinées à améliorer le cadre de vie des réunionnais(e)s. Cependant, elle fait un constat : *"depuis un an, on ne s'y retrouve pas parce que lorsqu'on interpelle sur certains sujets qui touche notre territoire, on n'a pas l'impression d'être entendu"*.

Pour nous, "*le compte n'y est pas*", car les élus dionysiens déplorent le manque d'ambition du Département. Cette dernière estimé que le Département met en avant de grandes actions et des résulatst globaux, sans pour autant mettre en palce des actions plus efficaces pour répondre aux problèmes des réunionnais(e)s.

L'élue a souhaité une meilleure répartition des fonds de la collectivité, afin qu'ils s'orientent vers un plus large public : *"on a plus de 120.000 personnes qui sont en situation d'extrême pauvreté, quand on a 337.000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, je pense qu'il faut un plan d'action ambitieux"*.

Monique Orphé a également souligné l'absence de mesure dans le domaine de la santé mental. Évoquant le manque d'infrastructure et de prise en charge, l'élue a pointé du doigt des situations dramatiques nécessitant une réelle prise en considération de la problématique de la santé mentale.

Sa collègue, Brigitte Adame, a elle évoqué l'autisme et la détresse des familles, qui font face à des manques cruels de structure d'accueil et de soutien. *"La Réunion est pénalisée, car le taux d'équipement est inférieur à celui de la France"*.

Cette dernière a évoqué l'obligation pour la majorité des parents à devenir aidant de leur enfant, faute de soutien. *"Le Département reste muet face à la détresse des familles et face à l'autisme"* dans l'île.

Face à cette vague de critique, le président du Département, Cyrille Melchior, a assuré que la collectivité fait au mieux et en fonction de ces moyens. *"On ne fait pas assez, mais un peu quand même"* a assuré ce dernier, assurant que l'autisme et la santé mental sont des préoccupations de l'institution.

Donner au Maloya toute sa splendeur

A l'occasion de l'Assemblée plénière du Département, le conseiller départemental communiste, René Sotaca est intervenu sur la question du Maloya et de sa valorisation à La Réunion et en France. Trouvez ci-dessous son intervention :

Je souhaite intervenir dans le cadre de ces orientations budgétaires, plus précisément sur l'ambition 5 relative à la démocratisation de la culture, la valorisation du patrimoine et du sport.

A la veille de l'hommage qui sera fait au Lazaret, en l'honneur des travailleurs engagés et à un peu plus d'un mois du 20 décembre je veux vous parler du Malaya, danse emblématique de la réunion, mode d'expression aussi des esclaves de nos ancêtres dans des moments de bonheur, de révolte, de douleurs. Notre Malaya mérite d'être encore plus valorisé. Certes il y a eu une avancée non négligeable en 2009 avec l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'UNESCO et je tiens à saluer toutes les personnes qui ont portées ce projet.

L'histoire du maloya est riche et elle a connu aussi une période sombre que pas mal de personnes ignorent à savoir la période où chanter danser le maloya était interdit sous peine de faire de la prison. Malheureusement à la Réunion des zarboutans ont subi le sort d'être embarqué par les gendarmes pour avoir chanter le maloya.

L'année dernière, ici même dans cet hémicycle, nous avons eu l'occasion de rendre hommage à un Zarboutan du maloya parti trop tôt. Les antillais ont la chance d'avoir un certains nombre de musées qui retracent entre autre l'histoire de leur musique. Il est impératif que dans le cadre d'un des projets partenariats dont fait référence l'ambition du département, figure la réalisation d'un lieu officiel dédié au maloya. Un lieu qui :

- retracera toute l'histoire du maloya
- exposera les instruments du maloya ainsi que leur mode de fabrication
- où figurera un mémorial avec tous les noms des zarboutans du maloya

Un lieu où les artistes pourront s'exprimer et pourquoi pas s'enregistrer et qui mettra en avant le côté cultuel du maloya pour ne pas cité le service kabaré.

On ne peut plus se permettre de parler du maloya seulement quand un zarboutan décède, pour le 10 mai ou le 20 décembre. Il est important de faire connaître cette riche histoire du maloya. La demande que je formule aujourd'hui solennellement est une demande du peuple réunionnais, une demande des zarboutans des acteurs du maloya que j'ai pu rencontrer. Pour finir je dirais ke nout maloya lé pa plus nout maloya lé pa moin alon met a li en lair.

Isabelle Erudel fait ses propositions pour développer la culture réunionnaise

A l'occasion de l'Assemblée plénière du Département, de ce 9 novembre, la conseillère départementale communiste, Isabelle Erudel est intervenue sur les orientations budgétaires du Département pour l'année 2023, et la valorisation de la culture réunionnaise. Trouvez ci-dessous son intervention :

M.le Président,
Chers collègues,

* Je voudrais d'abord intervenir de façon générale sur les orientations budgétaires.

Si nous devons examiner la situation de notre institution, de manière structurelle, en profondeur, alors il faut le faire également avec les autres collectivités, avec la population que nous devons considérer comme des bénéficiaires, acteurs majeurs et responsables. Nous avons besoin de tout le monde pour traiter 30% du chômage et sortir 120 000 réunionnais de la pauvreté absolue avant 2030. Un autre point du calendrier qui ne dépend pas de nous est la fin des moteurs à explosion, avant 2035.

2030 ou 2035, c'est dans 8 ou 12 ans. Chaque année qui passe est perdue si nous n'arrivons pas à nous entendre pour les générations futures. Je suis enseignante. Il y a 220 000 enfants scolarisés qui nous empêchent de dormir.

Il n'y a pas de vote pour cette séquence. Vous avez tout à gagner à prendre l'engagement, au nom de nous tous, de contacter tous les autres

acteurs pour rédiger un projet réunionnais consensuel. Consensuel, car chacun pourra aller au maximum de ce qui acceptable par tous. Pour légitimer ce travail, une idée fait son chemin : ouvrir une session spéciale de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, prévue par la loi. Cette session aura une particularité, c'est qu'elle associe aux administrations publiques ordinaires, les autres acteurs de la société, sans exclusive.

Ensuite, de façon précise, j'aborderai l'ambition 5 : démocratiser la culture, valoriser le patrimoine, promouvoir le sport

Promouvoir l'identité créole de la Réunion

A quand la signature de la charte collectivité bilingue ?

Notre société est désormais reconnue bilingue, il faut que notre institution soit bilingue.

Je ne vais pas revenir sur la loi Molac, loi du 21 mai 2021 qui est relative à la protection des langues régionales et à leur promotion.

Le texte reconnaît entre autres l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales. Il est question de trésor national, « sé in Zarlor »

Le texte autorise également de façon claire les services publics à recourir à des traductions en langue régionale mais aussi dans la communication institutionnelle.

Alon pran' le mèm' shomin que dé sertin kom la réjion, la CIREST…

Moin lé konvinku ke sé in sujé ki toush nout tout',
A koz' le bann zanjë lé plus késsansiel :

Lé éssansiel pou konpran' le monde ki antour' à nou, Lé éssansiel pou trouv' nout plas' dann la sossiété, Lé éssansiel pou nout devenir.

Person' i poura remèt an koz la plas santral ke n'inport' kel lang i okipe dann tout' kiltir, ni le fèt' ke li est in prinsipal pilié. Le kréol i tien et i doi tenir un plas' inportan, koté la « *langue française* »

Na point de rézon d'opoze lé 2 lang, kréol et fransé.

« Au contraire »,
Sé dann zot konplémantarité
ke nous tir' la fors' de nout partikularité,

De nout « résilience », « pour reprendre un terme à la mode », nout' « résilience » ki sort'du konba de nout' zansèt' pou la liberté, é la valorizassion du « bien-vivre » ansanm, de nout réunionèzté.

Démocratiser l'accès à la culture

Très bonne initiative : amener la culture dans les quartiers, « allez vers »

L'homme sans culture est un arbre sans fruit. C'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de pensée et de vivre.

Accompagner les acteurs culturels

L'argent manque en cette fin d'année pour accompagner les associations culturelles.
En effet, des associations qui n'ont pas su gérer leur calendrier font des demandes tardives, vers la mi-octobre, mais malheureusement, les caisses sont vides.

Ce sont des demandes liées aux festivités du 20 décembre.

Propositions

- Ne pourrait-on pas prévoir une réserve pour cet événement important, symbolique, emblématique.
- Ou encore, une idée que je soumets :
- « Toutes les institutions font différentes activités.
- « I koné pu oussa i fo alé ! »

Nous arrivons aussi à des financements croisés, à un gaspillage de l'argent public.
Cé la fèt la liberté, fèt de toute Réniyoné, le viv'ansanb' !!!

Fête de l'unité et non pas de la dispersion.

Pourquoi ne pas proposer un fond commun Mairie/ Département/Région avec une programmation annuelle.

Mèrssi bien pou zot arvizite... Alé plito rode in kamarade pou zot

Mézami avanyèr mwin la rogarde in pé télévizyon é mwin la romarke l'avé in bonpé zémissyon dsi la kuizine, mèm demoune apré fé konkour pou gingn in pri é sirtou pou amontr zot kapassité- in gran kapassité solon zot...Mwinb la fine di bande zémission-la néna in mérité é lo mérite sé d'armète lo manjé dann santre nout préokipassion avèk bande produi noute péi sansa sète bande péi lé pa tro loin par rapor a nou.

Mé mwn la fine dir sak mi panss bann arvizitèr-arvizitèz é mon poin d'vizé lé in pé konm sète in kizinyèz La Rényon, mi rapèl pi son nom mé sak mi rapèl kan la anparl aèl « *rovizite* » sansa « *arvizite* » rogaye sossis, èl la di dann télé, la pèrssone i fé sa, na ka rode in kamarade pou li.

Mi panss parèye, pars si in pé i sava rode toute pla, toute kari, toute soss, toute déssèr i égziss dsi la tèr é i sava rovizité,inn zot lé pankor ariv la gare, dë zot pti léspèryanss kéke zour kékzané sar arien a koté léspèryanss de moune dsu plizyèr syèk.

Zot néna ka aprande koman i fé ,é sa va prande azot in bon boute de tan avan gingn lo kou d'min k'i fo .Mézami lèss amwin dir azot sak lé sinp lé pli difissil pou fé pars li domande in kou d'min wi trape pa sa toutsuite pou toutsuite.

Wi prétan édike papiye demoune é bin bon kouraz pars sa i fé pa an in néstan. In papiye mézami sa la pa bézoin d'ète forssé,li la mète dé zané é dé zané pou li vnir sak li lé vnu é si wi pé tronpe ali, in kou, lé riskab li rovien dann son éta li lété d'dan é li va artonb vite dann lo beurk pli vite ké zot i kroi.

In pti mo pou fini dsu in léspèryans mwin la vu parla : in moune la fé in pla i fé normalman dann l'erope é li la mète massalé dedan. Mi koné pa koman son bande kamarade la apréssyé sa, mé sak mwin lé sir sé ké di zot la nyabou tronpe lo papiye in kou, zot i gingn ar pa tronpe ali a tou lé kou.

In sèl zafèr, mi éspèr afors mélanjé dann lo mélanjaj zot va évite kass zot santé. A bon ékoutèr, salu.

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès; 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977: Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015: Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433